

# ANNONCES légales

Habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département Jeudi 5 janvier 2006



## Avis au public

Communauté Urbaine Marseille Provence  
Métropole Commune de Carry-le-Rouet

## ENQUETE PUBLIQUE

relative à la modification du Plan Local  
d'Urbanisme de la commune de Carry-le-Rouet

Le 27/12/05 en date du 8 décembre 2005, le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Carry-le-Rouet, Monsieur DI ROMA, Urbaniste de l'Etat en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

L'enquête sera ouverte au siège de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, Mairie de Carry-le-Rouet, du lundi 2 janvier 2006 au vendredi 3 janvier 2006, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra :  
à Carry-le-Rouet les :  
le mardi 2 janvier 2006 DE 14 h. 00 à 17 h.  
le mercredi 3 janvier 2006 de 14 h. à 17 h.  
le jeudi 4 janvier 2006 de 14 h. à 17 h.

à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le

le mardi 2 janvier 2006 de 9 h. à 12 h.  
Lors de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et du projet de modification du P.L.U. pourront être consignées sur des feuilles de propositions déposées en mairie et au siège de la Communauté Urbaine. Les observations doivent être adressées par écrit au commissaire enquêteur : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Service Urbanisme - Les Docks - Atrium 10.7 - 10, place de Marseille Mairie de Carry-le-Rouet - Hôtel de Ville - BP 45 - 13716 Carry-le-Rouet.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront transmises au Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête et seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et en mairie de Carry-le-Rouet.

957757

République française  
Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Services des collectivités locales et du cadre de vie

967432

République Française

Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Direction des Actions Interministérielles  
Bureau de l'Emploi, de l'Insertion  
et de la Réglementation Economique

## AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES

relatives à la création d'un centre commercial d'une surface totale de vente de 10.400 m<sup>2</sup> comprenant un hypermarché CARREFOUR (8.000 m<sup>2</sup>), une galerie marchande (20 boutiques totalisant 2.000 m<sup>2</sup>), un centre auto (400 m<sup>2</sup>) et une station service d'une surface de vente de 350 m<sup>2</sup> soit 11 positions de ravitaillement, sis chemin des Paluns - lieu-dit "Les Hauts Crozes" à Grans.

La Commission Départementale d'Equipeement Commercial des Bouches-du-Rhône a été saisie d'une demande d'autorisation d'exploitation commerciale, déposée conjointement par la société immobilière CARREFOUR SA, en qualité de futur propriétaire des constructions et la SCI ROME INVEST, en qualité de promoteur de l'opération et futur propriétaire de la galerie marchande, en vue de la création d'un centre commercial d'une surface totale de vente de 10.400 m<sup>2</sup> comprenant un hypermarché CARREFOUR (8.000 m<sup>2</sup>), une galerie marchande (20 boutiques totalisant 2.000 m<sup>2</sup>) et un centre auto (400 m<sup>2</sup>) et par la société immobilière CARREFOUR SAS, en qualité de futur propriétaire des constructions, en vue de la création d'une station service d'une surface de vente de 350 m<sup>2</sup> soit 11 positions de ravitaillement, sis chemin des Paluns - lieu-dit "Les Hauts Crozes" à Grans.

En application de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée, cette opération est soumise à deux enquêtes publiques conjointes portant sur la demande d'autorisation d'exploitation commerciale et le permis de construire.

### MODALITÉS DES ENQUETES

Les dossiers correspondants, ainsi que les registres d'enquêtes seront tenus à la disposition du public qui pourra y consigner ses remarques, du mercredi 25 janvier au jeudi 23 février 2006 inclus à la mairie de Grans, Hôtel de Ville, boulevard Victor-Jauffret, service de l'urbanisme, du lundi au jeudi de 8 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 h. à 17 h. et le vendredi de 8 h. 30 à 12 h. 30, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

Le public pourra également faire parvenir ses observations par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Marseille, est Monsieur Yves PRIGENT. Il se tiendra à la disposition du public selon le calendrier suivant :

- \* Mercredi 25 janvier 2006 de 14 h. 30 à 17 h.
- \* Lundi 13 février 2006 de 14 h. 30 à 17 h.
- \* Jeudi 23 février 2006 de 14 h. 30 à 17 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant une durée d'un an à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et à la Mairie de Grans.

Fait à Marseille, le 20 décembre 2005  
Pour le Préfet,  
Le Directeur des Actions Interministérielles  
François BLANC

97

Ré  
m  
sc  
ce  
d'  
19

11111

a  
s  
l  
s

A  
t